

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 52 (1960)
Heft: 1

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dernière et de tous ceux qui y participent. Cette mission difficile à réaliser mérite pourtant toute notre attention.

Les chefs actuels n'ont très souvent pas eu le temps et la possibilité d'approfondir et de trouver des solutions à ces problèmes. Il serait ingrat de les blâmer: l'évolution a été trop rapide pour tout le monde.

La génération actuellement aux leviers de commande est en présence de réalités qu'elle ne pourra, à notre avis, résoudre que partiellement. Le bien-être et le matérialisme sous toutes leurs formes ont abouti à une déformation qu'il serait dangereux d'ignorer. Il est indéniable que les assurances sociales poussées à outrance deviennent un oreiller de paresse. Une lutte normale pour l'existence est une obligation pour assurer un équilibre politique, économique et social durable.

Nous sommes tous, et de plus en plus, liés les uns aux autres, ce qui nous oblige à tous les échelons à participer à l'amélioration de nos conditions de vie, non seulement sur le plan matériel, mais surtout sur le plan moral et spirituel.

Enfin, notre effort le plus urgent n'est-il pas de préparer la génération montante aux tâches qui l'attendent? C'est à la famille, à l'éducateur et au pédagogue de prendre à leur tour leurs responsabilités.

Nous ne pourrions mieux faire qu'inciter nos lecteurs à lire l'excellent exposé, mais combien inquiétant, de M. Robert Dottrens, Troinex-Genève, paru récemment dans l'Annuaire national 1960 de la NSH: « Education!... La montre suisse est-elle à l'heure...? »

Bibliographie

Etude critique de la réglementation publique et privée de la concurrence dans l'industrie horlogère suisse. (32^e publication de la Commission d'étude des prix du Département fédéral de l'économie publique). — Au printemps de l'année 1958, le Département fédéral de l'économie publique chargeait la Commission d'étude des prix de reprendre son enquête sur les cartels dans l'industrie horlogère suisse. Il désirait connaître aussi l'influence du statut légal de l'horlogerie et des conventions cartellaires de droit privé sur la capacité de concurrence de cette industrie. La commission devait en outre examiner les modifications qui, du point de vue de la politique concurrentielle, devraient être apportées au statut légal de notre industrie horlogère. A la suite des conflits d'intérêts consécutifs au recul du degré de l'emploi, l'industrie horlogère suisse et ses groupements font l'objet des préoccupations publiques. Aussi le département a-t-il estimé qu'il convenait de faire connaître les résultats de l'enquête.

Le rapport de la Commission d'étude des prix vise un triple objectif:

- a) permettre au profane de se familiariser avec l'organisation et la situation compétitive de l'industrie horlogère;

- b) créer une solide base de discussion pour les débats qui s'annoncent sur le renouvellement du statut horloger dont la validité expire en 1961 déjà;
- c) exposer enfin la réglementation publique et privée de la concurrence à la lumière des efforts déployés actuellement en matière de politique cartellaire et signaler les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à cet égard.

Le rapport se compose de deux chapitres qui traitent chacun un problème différent. Le premier décrit l'organisation et la situation compétitive de l'industrie horlogère. Les auteurs examinent au second dans quelle mesure la réglementation publique et privée est compatible avec le principe de la « concurrence possible » ainsi qu'avec les dispositions du projet de loi sur les cartels. Avant même l'achèvement du rapport, des changements importants ont été apportés à la convention collective comme aussi aux dispositions que certaines associations avaient édictées sur les cartels. Il a été tenu compte de ces modifications dans des compléments qui figurent à la fin des subdivisions correspondantes.

Le rapport proprement dit est précédé d'une introduction sur la technique de fabrication qui permettra de mieux comprendre le sujet.

Avant de se faire une opinion définitive sur ce document, il conviendra d'attendre les commentaires que nous a promis un de nos collaborateurs spécialisés. Le relâchement de règles figées nécessaires il n'y a pas très longtemps encore, mérite une critique attentive.

L'Organisation internationale du Travail (1919 à 1959), par Guy de Lusignan. Préface de Jean Morellet, conseiller d'Etat, ancien sous-directeur général du BIT. Les Editions ouvrières, 12, avenue Sœur-Rosalie, Paris 13^e. — Nous recommandons à nos lecteurs cette intéressante publication de 133 pages, fort bien présentée. Si elle n'apporte rien de bien nouveau, elle offre du moins l'avantage d'esquisser de façon claire et compréhensible les origines, la naissance et la constitution de la grande institution internationale, dont le siège est à Genève, dans une première partie qui nous mène jusqu'à la 39^e page.

Dans la deuxième partie, l'auteur s'efforce de donner l'image de l'OIT durant ses quarante ans d'activité, d'abord dans le cadre du Traité de Versailles à la guerre 1939 à 1945, puis dans la ligne de l'orientation nouvelle esquissée en 1944 dans la Déclaration de Philadelphie.

Nous regretterons simplement que M. de Lusignan ait cru nécessaire d'écrire que: «Les premières initiatives officielles ont été prises par la Suisse et par l'Allemagne», même s'il résulte clairement par la suite que ces initiatives ont été prises *successivement* et dans l'ordre par la Suisse et l'Allemagne de Bismarck. La seconde ayant plutôt donné l'impression, en effet, par son intervention à la hussarde de vouloir s'acquérir le mérite historique d'avoir pris les premières initiatives en faveur de conventions internationales du travail.

Même l'entente cordiale très souhaitable, qui se fortifie sans cesse entre les gouvernements de Paris et de Bonn, ne justifie pas semblable accommodement de l'histoire!

J.M.